

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
DU GRAND NARBONNE, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**

Le Bureau Communautaire du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni en l'Hôtel d'Agglomération à Narbonne, sous la présidence de Maître Didier MOULY

Séance publique du 29 NOVEMBRE 2021 à 8h30

Date de convocation : 23 novembre 2021

Délibération
N°B2021_125

Membres en exercice :	20
Votants :	20
Suffrages exprimés :	20
Pour :	20
Contre :	0
Abstention :	0

SECRETAIRE DE SEANCE : MONIE Jean-Marie

PRESENTS : ALVAREZ Jean-Michel, BELART Xavier, BELLOTTI-LASCOMBES Emma, DEVIC Bernard, DURAND Viviane, HERAS Guillaume, HERNANDEZ Joël, JANSANA Jean-Marc, LAPALU Christian, MARTINAGE Fabienne, MONIE Jean-Marie, MONTAGNIER André-Luc, MOULY Didier, PARRA Eric, PY Michel

PRESENTS UNE PARTIE DE LA SEANCE : GOUIRY Catherine, JAMMES Michel, MARTIN Henri, RIO Jean-Louis

EXCUSES :-

EXCUSES EN COURS DE SEANCE : GOUIRY Catherine (délibération B2021_145), JAMMES Michel (délibérations B2021_137 et B2021_138), MARTIN Henri (délibérations B2021_138 à B2021_142), RIO Jean-Louis (délibérations B2021_141 et B2021_142)

EXCUSES AVEC PROCURATION : VIALADE Alain

PROCURATIONS EN COURS DE SEANCE :-

Nomenclature Etat : Finances locales – Subvention

OBJET : EAU – Demande de subvention à l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse pour la continuité du poste d'Animateur Protection de la ressource en eau, pour l'année 2022

L'un des objectifs du Grand Narbonne est de sécuriser et préserver les ressources en eau afin de garantir une eau de qualité destinée à la consommation de ses abonnés.

Un équivalent temps plein est dédié à cette animation (60% Laura Verger et 40 % Violaine Pensec), dans le but d'assurer une stratégie d'amélioration de la qualité des ressources par le pilotage de démarches locales basées sur la concertation avec les communes et les acteurs locaux.

Ces démarches concernent notamment les territoires :

- des Aires d'Alimentation des Captages d'Amayet sur Sigean, de Granel sur Sallèles d'Aude
- du champ captant de Moussoulens alimentant Narbonne, Armissan, Vinassan et Fleury
- des captages de Mailloles et Croix Blanche desservant Montredon des Corbières, Moussan, Névian, Raissac et Villedaigne.

N°B2021_125

Dans le cadre de ces différentes missions, l'animateur est donc le garant de la mise en œuvre des démarches réglementaires et également des mesures d'application et de protection qui en découlent concernant ces ressources.

Pour l'année 2022, l'enveloppe financière liée à cette mission est estimée à 41 000 € (coût de fonctionnement non inclus)

Cette démarche fait partie du 11^{ème} programme de l'Agence de l'Eau. Il convient donc de solliciter cette dernière pour participer financièrement à la poursuite de cette mission.

A l'unanimité, le Bureau décide :

- De prendre acte du montant de la mission pour la protection de la ressource en eau estimée à 41 000 € pour l'année 2022,
- De solliciter l'octroi d'une aide la plus large possible auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse,
- De prendre acte que l'opération, éventuellement subventionnée, devra être engagée dans les deux ans qui suivent la date d'octroi des aides et que la durée totale de validité des subventions est fixée à trois ans,
- D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document administratif, technique ou financier nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**Délibération certifiée
exécutoire compte tenu
de sa transmission en
Sous-Préfecture**

**le : 1/12/2021
et de sa publication
le : 1/12/2021**

Fait et délibéré les mois, jour et an que dessus

**Copie certifiée conforme,
Maître Didier MOULY,**



Maire de Narbonne

**Président du Grand Narbonne,
Communauté d'Agglomération**

